



ROUMANIE

Vous n'avez pas besoin d'un visa d'entrée pour vous rendre au **Roumanie**, pour un séjour de moins de 3 mois, si vous êtes ***citoyen français***, une pièce d'identité en cours de validité d'au moins trois mois après la date de retour prévue.

Pour les autres nationalités nous consulter.

Formalités à connaître :

- Pièce d'identité : Carte d'identité
- Validité minimale du passeport : 3 mois
- Visa pour un séjour touristique : non
- Visa pour un séjour d'affaire : non
- Vaccin : Aucun